

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Vous pouvez maintenant travailler au CSSS de l'Ouest-de-l'Île **sans détenir un poste** si :

- vous êtes infirmière ou infirmière auxiliaire et avez 55 ans et plus,
- êtes détenteur d'un poste dans un autre établissement de santé
- ou avez une charge d'enseignement.

Connaissez-vous quelqu'un qui aimerait travailler quelques heures par semaine ou quelques jours par mois au CSSS de l'Ouest-de-l'Île ?



DID YOU KNOW ?

You can now work at the West Island HSSC **without holding a position** if:

- you are a nurse or nursing assistant and are 55 and older,
- hold a position in another health establishment
- or have a teaching mandate.

Do you know anyone who would like to work a few hours per week or a few days a month at the West Island HSSC?

Pour information
ou donner une référence

Secteur Dotation
514 630-2225, poste 3319

For information
or give a reference

Dotation Sector
514-630-2225, ext. 3319

Les nouvelles conventions collectives, ça peut être payant !
The new Collective Agreement can be lucrative!